



Invalidité du permis lettre 48SI en NPAI

Par **elkebin**, le **30/06/2016** à **09:14**

BonjourrrnLors d'une audition libre j'ai eu la désagréable information par l'agent de police d'une invalidité de mon permis depuis 2012.Lui expliquant mon énorme étonnement car jamais inquiété lors de multiple contrôle routier(je suis chauffeur-livreur)l'agent m'explique que cela était normal car la lettre 48SI est revenu en NPAI (adresse du permis vieille de 20 ans)L'agent me dit être dans l'obligation d'informer la préfecture de ma nouvelle adresse et ainsi de recevoir de nouveau la 48SI.J'ai contrôlée mon solde de points qui est à 0 à ce jour.Si j'ai bien compris mon permis est actuellement valide car la 48SI a été notifiée à une mauvaise adresse,mais aucune réintégration de points depuis 2012 et ma question est si je passe en urgence un stage de récupération de point est-ce que ces derniers seront crédité sur mon compte et ainsi éviter l'invalidité de mon permis?rnMerci

Par **aleas**, le **30/06/2016** à **09:39**

Bonjour,rnrnvous faites bien de poster ici aussi.[smile3] rnrnPour l'instant je ne fais pas de commentaire, je laisse les autres intervenants vous expliquer ce qui vous a été expliqué ailleurs et vous vous ferez une opinion.

Par **elkebin**, le **30/06/2016** à **09:48**

AleasrnSachez que j'ai confiance en vos réponses,simplement là je suis carrément perdu d'où le fait d'aller de partout.

Par **amajuris**, le **30/06/2016** à **20:42**

bonjour, le changement d'adresse sur le permis de conduire n'est pas obligatoire. voir ce lien: <http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Mes-demarches/Transports/Permis-de-conduire/Changement-de-situation/Changement-d-adresse-sur-le-permis-de-conduire> en principe l'avis de contravention est envoyée à l'adresse du titulaire de la carte grise. salutations